

**Délibération n°28**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
61

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
21 mars 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :  
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

**Objet :**

**Zone d'activités « Les  
Champiaux-Est » à Ennezat –  
travaux d'éclairage public :  
convention de financement  
avec le SIEG 63**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
  
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Catherine HOARAU

**Zone d'activités « Les Champiaux-Est » à Ennezat – travaux d'éclairage public : convention de financement avec le SIEG 63**

Considérant les travaux d'aménagement de la zone d'activités « Les Champiaux-Est » à la charge de la communauté de communes :

- la réalisation de la voirie interne (extension de la rue Jean-Ferrat – voies A et B),
- la création d'un chemin piéton en stabilisé (accès de service),
- l'aménagement des trottoirs,
- la création d'un fossé (eaux pluviales) en bordure sud du lot 1,
- la réalisation d'aménagements paysagers sur le domaine public,
- la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au titre de la Loi sur l'Eau
- l'installation des réseaux :
  - eau potable,
  - eaux usées,
  - télécom,
  - gaz,
  - alimentation basse tension,
  - éclairage public.

Considérant la proposition du SIEG du Puy de Dôme formulée à l'issue de l'étude de l'extension du réseau d'éclairage public qu'il a menée :

- travaux de réservations (Fourreaux, regards, mise à la terre) : 2 100,00 € HT,
- fourniture et pose du matériel (candélabres équipés d'ampoules à économie d'énergie classées A+, câblage) : 22 000,00 € HT,
- écotaxe : 1,62 €.

Soit un coût total de l'extension du réseau de 24 101,62 €.

Le vice-Président délégué à l'économie expose :

Conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence « Eclairage public » et à la Loi de finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les EPCI membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants entre les deux collectivités.

Le total des sommes à payer s'élèvera à 50% du total HT des travaux, majoré de la totalité de l'écotaxe, soit :  $(2100 \times 50 \%) + (22\ 000 \times 50\%) + 1,62 = 12\ 051,62 \text{ €}$

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve le projet des travaux d'éclairage public de la zone d'activités «Les Champiaux-Est» à Ennezat,**
- **confie la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,**
- **fixe la participation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans à 12 051,62 € HT,**
- **autorise le Président à verser cette somme après réajustement en fonction du décompte définitif au SIEG du Puy-de-Dôme,**
- **autorise le Président à signer la convention de financement avec le SIEG du Puy de Dômes et tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*



**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 28 mars 2017**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**